

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 10 JUILLET 2020 A 19 H

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire, dans la salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Edmond MARI, Maire.

Présents : Edmond MARI, Jacques SAULAY, Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Aurélie SARPAUX, Jérôme MADONNA, Harley BASILE, Julien MAÏSSA, Nicolas BAILET, Bruno CAILLER, Françoise DALBERA, Jean-Claude GALLIANO, Alissia GUYONNET GARAVAGNO

Absents : Emmanuel MARTINEZ, excusé et représenté par Edmond MARI, Olivier LAMARRE, excusé et représenté par Nicolas BAILET.

La séance est ouverte.

Madame Geneviève BACH est désignée secrétaire de séance.

Elections des délégués des conseils municipaux pour les élections sénatoriales

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a lieu de désigner trois délégués titulaires et trois suppléants au scrutin secret majoritaire à deux tours.

Monsieur Nicolas BAILET propose de faire une liste commune comprenant deux membres de la majorité et un membre du nouveau souffle

Monsieur le Maire précise qu'il propose trois candidats titulaires et trois candidats suppléants

Le bureau électoral est composé d'Edmond MARI, Maire, de Geneviève BACH, Joseph GIACALONE, Julien MAÏSSA et Nicolas BAILET

Monsieur le Maire indique que le Conseil Municipal doit élire trois délégués et trois suppléants

Monsieur le Maire propose de procéder à l'élection des trois délégués titulaires.

Sont candidats : Alissia GUYONNET GARAVAGNO Joseph GIACALONE,, Edmond MARI et Nicolas BAILET

Après dépouillement, ont été élus :
Alissia GUYONNET GARAVAGNO par 12 voix
Joseph GIACALONE par 12 voix
Edmond MARI par 9 voix

Nicolas BAILET obtenant 6 voix

Il propose ensuite de procéder à l'élection des trois suppléants.

Sont candidats : Aurélie SARPAUX, Françoise DALBERA, Geneviève BACH et Olivier LAMARRE

Après dépouillement, ont été élus:
Aurélie SARPAUX par 14 voix.
Françoise DALBERA par 10 voix
Geneviève BACH par 9 voix

Olivier LAMARRE obtenant 6 voix

Monsieur Nicolas BAILET informe le Conseil Municipal qu'il regrette que sa proposition initiale n'ait pas été prise en compte

Monsieur le Maire répond qu'il a mis le feu au village et qu'il doit maintenant assumer

La séance est levée à 19 h 30